

Bulletin d'information

2020-2021



Cercle scolaire Sâles - Vaulruz

SOMMAIRE

Sommaire	p.	2
Direction des écoles, responsable d'établissement	p.	3
Les enseignants (es), arrivées, départs	p.	4
Les contacts	p.	5
Calendrier scolaire 2020-2021	p.	6
Grille horaire, planning GYM/AC site de Sâles	p.	7
Planning GYM site de Vaulruz, enseignement religieux confessionnel	p.	8
Cours de natation	p.	9
Activités hivernale camp de ski, activité printemps camp vert	p.	10
Règles de vie	p.	11
Absence, demande congé, procédure en cas d'absence non annoncée	p.	12
Médecine scolaire	p.	13
Transports scolaires	p.	14
Charte de bonne conduite de l'élève dans les bus scolaires	p.	15
Sécurité routière sur le chemin de l'école (Police Cantonale)	p.	16
Véhicule privé lors d'activités scolaires, Pédibus	p.	17
Services auxiliaires de la Gruyère	p.	18
Accueil extrascolaire « La Courte Echelle »	p.	19
Bibliothèque scolaire, cours de langues LCO	p.	20
Brigade des mineurs, matériel scolaire	p.	21
Liste des effets, équipements personnels (DICS)	p.	22
Conseil des Parents	p.	23
10 trucs faciles pour arriver en forme à l'école	p.	24

SECRETARIAT D'ÉCOLE

Administration scolaire
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

026 917 83 50
secr.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Selon horaire officiel
Administration communale

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT

Maria-Elena Monney
Belle Fontaine 3
1627 Vaulruz

026 913.04.10
dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Uniquement sur rendez-vous

Site : salesvaulruz.friweb.ch

DIRECTION DES ECOLES

Chers Parents,

Comme le veut la tradition à pareille époque, nous avons le plaisir de vous remettre le bulletin d'information scolaire pour la rentrée 2020-2021. Vous y trouverez tous les détails et renseignements utiles relatifs à la bonne marche de notre cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Nous sommes arrivés au terme de la première année de vie du nouveau cercle scolaire. Et ce fut une année spéciale à plusieurs niveaux ! La fusion s'est, dans l'ensemble, bien déroulée : tous les acteurs scolaires, des élèves aux enseignants, en passant par les Conseils communaux et la responsable d'établissement sont satisfaits du bon déroulement. Certes, tout n'était pas parfait, mais nous avons procédé à quelques ajustements en cours d'année.

Ensuite, le coronavirus a provoqué ce que personne n'aurait jamais envisagé : l'arrêt de l'enseignement présentiel et la fermeture des établissements, le vendredi 13 mars 2020. Il a fallu s'organiser tant au niveau des familles qu'au niveau des enseignants. Cette nouvelle organisation s'est faite « *aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire* ».

Nous tenons ici à remercier les enseignants et la responsable d'établissement qui ont tout mis en œuvre pour que la transition et l'école à la maison se passe bien pour les élèves. Après tout, ce sont bien évidemment eux qui sont au centre de nos préoccupations !

Caroline Favre, conseillère communale

Jean-Pierre Valiante, conseiller communal

RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT

Cette année scolaire fut remplie de nouveautés, d'adaptations et de défis à relever.

Le cercle scolaire fusionné a permis aux enseignants et aux élèves de mettre en place de nouvelles formes de collaboration. Une fois la vitesse de croisière rejointe, l'école à distance et un repli stratégique sur les nouvelles technologies ont été demandés tant aux enseignants qu'aux parents. Ces événements ont su développer un lien école-famille encore plus fort et démontrer la capacité d'adaptation de notre enseignement.

La rentrée 2020 s'annonce sans nul doute pleine de nouveaux projets, nouvelles anecdotes et développements pédagogiques. Le souci de l'intégration scolaire de tous les élèves est au centre de nos réflexions, interrogations et décisions. Le défi n'est pas de finaliser le programme, mais de faire avancer dans leurs apprentissages, l'enfant, en fonction de son rythme et de ses besoins.

Comme on le dit : « *Nous sommes tous des étoiles, il nous suffit juste d'apprendre à briller ! M.M.* »

Maria-Elena Monney, RE

ENSEIGNANTS (ES)

« Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligences humaines. » Victor Hugo

Voici la répartition de la nouvelle équipe enseignante dans les écoles du cercle scolaire Sâles-Vaulruz :

Cycle 1

1H-2H A	Annick L'Homme	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H B	Mélanie Waeber, Maria-Elena Monney	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H C	Laetitia Haberkorn, Justine Allaman	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H D	Céline Vuarnoz	Bâtiment de Vaulruz
3H	Isabelle Meyer, Nathalie Gobet	Bâtiment de l'ancienne école, Sâles
3H-4H	Rebecca Delacour, Marie-José Roeske	Bâtiment de l'ancienne école, Sâles
4H	Janine Ruffieux et Sophie Davet	Bâtiment de Maules

Cycle 2:

5H	Jean-Claude Dumas, Marie-Louise Ansermot	Bâtiment de Vaulruz
5H-6H	Fanny Rouiller, Noémie Golliard	Bâtiment de Vaulruz
6H	Baptiste Saudan	Bâtiment de Vaulruz
7H	Fiona Seydoux, Lisa Rieder	Bâtiment du Complexe, Sâles
7H-8H	Viviana Leitão	Bâtiment du Complexe, Sâles
8H	Valérie Castella, Sabrina Dovat	Bâtiment du Complexe, Sâles

ARRIVEE—DEPART

Nous souhaitons la bienvenue à Justine Allaman qui va travailler avec Laetitia Haberkorn pour l'année prochaine et qui gèrera son remplacement maternité.

Nous souhaitons aussi la bienvenue à Nathalie Gobet qui reprend la titularisation de la classe de Claire Etienne. Claire restera dans le cercle scolaire pour 2 unités d'appui d'anglais en 7H-8H et gèrera des MAR le reste de son temps.

Simon Rime et Marie-Laure Hertelendy seront nos enseignants spécialisés et s'occuperont conjointement de tous les profils.

Nous profitons de cette occasion pour remercier et souhaiter une belle suite à Samantha dans son nouvel établissement.

Les autres enseignants restent en poste comme cette année.

Ouverture d'une nouvelle classe 1H-2H

En raison des effectifs, nous devons ouvrir une nouvelle classe enfantine. Elle sera tenue par Céline Vuarnoz dans le bâtiment de Vaulruz.

De ce fait, la classe AC de Vaulruz est déplacée dans le bâtiment du complexe scolaire à Sâles pour les élèves du site de Vaulruz de 5H et 6H. Les trajets se font par le transport scolaire.

Bienvenue

MERCI

CONTACTS

Responsable d'établissement (RE)

Monney Maria-Elena dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch 026 913 04 10

Enseignants

Allaman Justine justine.allaman@edufr.ch 026 913 04 17

Ansermot Marie-Louise marielouise.ansermot@edufr.ch

Castella Valérie valerie.castella@edufr.ch 077 467 76 49

Davet Sophie sophie.davet@edufr.ch 079 354 06 65

Dovat Sabrina sabrina.dovat@edufr.ch 077 467 76 49

Delacour Rebecca rebecca.delacour@edufr.ch 077 467 65 13

Dumas Jean-Claude jeanclaude.dumas@edufr.ch 026 913 04 16

Gobet Nathalie nathalie.gobet@edufr.ch 079 339 41 21

Golliard Noémie noemie.golliard@edufr.ch 026 913 04 15

Haberkorn Laetitia laetitiahaberkorn@edufr.ch 026 913 04 17

L'Homme Annick annick.lhomme@edufr.ch 026 913 04 11

Leitão Viviana viviana.leitao@edufr.ch 077 690 43 66

Meyer Isabelle isabelle.meyer@edufr.ch 079 339 41 21

Monney Maria-Elena maria-elena.monney@edufr.ch

Rieder Lisa lisa.rieder@edufr.ch 079 467 78 01

Roeske Marie-José mariejose.roeske@edufr.ch 077 467 65 13

Rouiller Fanny fanny.rouiller@edufr.ch 026 913 04 15

Ruffieux Janine janine.ruffieux@edufr.ch 079 354 06 65

Saudan Baptiste baptiste.saudan@edufr.ch 026 913 04 14

Seydoux Fiona fiona.seydoux@edufr.ch 079 467 78 01

Vuarnoz Céline celine.vuarnoz@edufr.ch

Waeber Mélanie melanie.waeber@edufr.ch 026 913 04 17

Les téléphones ci-dessus se trouvent en classe. Sauf une urgence, veuillez préférer les appels avant ou après les heures de classe. Pour une raison de protection des données, nous ne mettons plus dans le bulletin les adresses et téléphones privés des enseignants.

Enseignants spécialisés, appui

Rime Simon simon.rime@edufr.ch

Hertelendy Marie-Laure marielaure.hertelendy@edufr.ch

Etienne Claire claire.etienne@edufr.ch

Référentes religion

Monney Marianne Référente catholique 026 917 82 36

Pittet Kypriane Référente protestant 078 809 54 25

Inspectorat scolaire

Arrondissement scolaire 6 Jean-François Beaud

Services

Service dentaire scolaire Bulle 026 305 98 60

Direction des écoles

Caroline Favre caroline.f@bluewin.ch

Jean-Pierre Valliante jean-pierre-valiante@bluewin.ch

Maria-Elena Monney dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Conseil des parents

conseildesparents@sales.ch

CALENDRIER SCOLAIRE 2020 - 2021

2020	Août				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	20	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2020	Septembre				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2020	Octobre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2020	Novembre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2020	Décembre				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2021	Janvier				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2021	Février				
lu	1	8	15	22	
ma	2	9	16	23	
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2021	Mars				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2021	Avril				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2021	Mai				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2021	Juin				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2021	Juillet				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

Congés

01.11.2020	Toussaint
08.12.2020	Immaculée Conception
01.05.2020	Chants du 1 ^{er} mai
13.05.2021	Ascension
14.05.2021	Pont de l'Ascension
24.05.2021	Lundi de Pentecôte
03.06.2021	Fête-Dieu
04.06.2021	Pont de la Fête-Dieu, jour choisi par les communes

Les élèves de 1H débuteront l'année scolaire le jeudi 27 août 2020 l'après-midi.

Les élèves de 2H à 8H débuteront l'année scolaire le jeudi 27 août 2020 le matin.
Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.

GRILLE HORAIRE

Ecole de Sâles	08 h 10 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25
Ecole de Maules	08 h 15 – 11 h 50	13 h 50 – 15 h 30
Ecole de Vaulruz	08 h 15 – 11 h 55	13 h 50 – 15 h 30

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H- EP	2H - EP	1H - EP	2H - EP	1H – 2H- EP
Après-midi	2H - EP	2H - EP		1H - EP	2H - EP

1H = 1^{ère} enfantine

2H = 2^{ème} enfantine

EP = 3H à 8H

Alternance pour les élèves de 3H et 4H :

- pour les élèves de 3H : 4 unités d'alternance par semaine **le mardi matin ou le jeudi matin**
- pour les élèves de 4H : 2 unités d'alternance par semaine **le mardi après-midi ou le jeudi après-midi**

Les modalités de l'alternance ont été communiquées aux parents par courrier.

PLANNING GYM-AC – SITE DE SÂLES

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	3H	5H	7-8H		3H
Fin matinée	6H	7H		3-4H	8H
Après-midi	3-4H	8H		7H	7-8H

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la halle de gym sont entreposés dans le vestiaire des enseignants au centre sportif. Les élèves s'adressent aux enseignants pour récupérer les objets oubliés.

AC	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	6H	5-6H	3-4H	8H	7H
Milieu matinée			4H		
Fin matinée		5H	3H		
Après-midi				7-8H	

PLANNING GYM – SITE VAULRUZ

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	1-2H B	4H Maules	1H	4H Maules	1-2H C
Fin matinée	1-2H D	2H	1H	6H	1-2H A
Après-midi	5-6H	2H		5-6H	5H

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la halle de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31 .

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel.

L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense à remplir peut être demandée à l'enseignant (e) de votre enfant ou à la direction de l'école.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant (e) de leur enfant.

Enseignantes : Christelle Leresche
Delphine Progin
Marylène Sudan
Chantal Kolly
Marianne Monney

COURS DE NATATION

10h00-11h00	Classe 3H	Novembre 2020 Décembre 2020 Janvier 2021 Avril 2021 Mai 2021	30 7, 14 4, 11 19, 26 3, 10, 17	
10h00– 11h00	Classe 3-4 H	Octobre 2020 Novembre 2020 Mars 2021	12 2, 9, 16, 23 1, 8, 15, 22, 29	
10h00-11h00	Classe 4H	Septembre 2020 Octobre 2020 Janvier 2021 Février 2021	7, 14, 21, 28 5 18, 25 1, 8, 22	
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 5H	Janvier 2021 Février 2021	25 1, 8	pique-nique pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 5-6H	Janvier 2021	4, 11, 18	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 6H	Novembre 2020 Décembre 2020	30 7, 14	pique-nique pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 7H	Novembre 2020	9, 16, 23	pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 7-8H	Octobre 2020 Novembre 2020	5, 12 2	pique-nique pique-nique
11h20-13h30 (15 min pause)	Classe 8H	Septembre 2020	14, 21, 28	pique-nique

Les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H devront prendre un pique-nique pour le repas de midi. Dès leur retour, les enfants resteront en classe jusqu'à 15h25.

- les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place
- les enfants ayant des verrues, mycoses ou autres devront être traités au plus vite et porter obligatoirement une chaussette en latex
- pour les cours de natation, tous les enfants doivent porter un bonnet. Le port de lunettes de natation est interdit, sauf avis médical

Nous conseillons, pour les filles, un costume de bain une pièce et, pour les garçons, un slip ou boxer (short plus long que mi-cuisse interdit !).

Après la piscine, la douche est obligatoire avec un produit de douche, sauf dispense médicale.

Maître-nageur : Mme Chantal Gomez, Charmey

ACTIVITE HIVERNALE, CAMP SKI

Cycle 1 CLASSES DE 1H à 4H

Différentes activités hivernales seront organisées. Les informations suivront en temps voulu.

Cycle 2 CLASSES DE 5H à 8H

Camp de ski à la Lenk - du 1er mars 2021 au 5 mars 2021

Les communes et la RE ont décidé de maintenir l'organisation d'un camp de ski pour les élèves du cycle 2.

Une participation financière sera demandée aux parents. Cette participation se montera à Fr. 80.00 par enfant. Ce montant correspond aux Fr.16.00 par jour et par enfant pour les frais de repas qui peuvent encore être demandés aux parents.

En plus de cette participation financière, le comité du camp de ski maintient une vente de chocolats ainsi que la vente des sapins de Noël. Votre soutien est important.

Les informations suivront dès la rentrée scolaire 2020-2021.

ACTIVITE PRINTEMPS, CAMP VERT

Cycle 1 CLASSES DE 3H à 4H

Camp vert

Les informations suivront dès la rentrée scolaire 2020-2021.

REGLES DE VIE

À l'école je dois :

À l'arrivée et au départ :

- Arriver à l'école maximum 10 minutes avant l'heure du début des cours ou 5 minutes avant le départ des bus;
- Pendant l'attente du bus, les élèves peuvent jouer, mais ils doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.

Quand ça sonne :

- Se mettre par deux en silence et rapidement;
- Avant et après l'école, personne n'entre dans le bâtiment. S'adresser à l'enseignant qui surveille si l'on a une raison particulière de le faire. Avertir l'enseignant si on doit aller aux toilettes pendant la récré, et y aller seul;
- Les sacs sont à poser au fond du préau et non pas où l'on se met par deux.

À l'extérieur :

- Respecter les limites et ne pas en sortir;
- Ne pas toucher aux pierres ou cailloux, ne pas grimper, ne pas faire de sauts périlleux;
- Respecter les installations dans les cours (arbres, jeux, ...);
- Les gestes violents sont interdits !

Et ne pas oublier : Les valeurs suivantes définissent le cadre de vie au sein de notre établissement :

- Je respecte les enseignants, le personnel de l'établissement, les autorités scolaires, mes camarades et moi-même;
- Je me présente à l'école dans une tenue correcte et je me conforme aux règles édictées par l'établissement;
- Je respecte l'horaire établi et je fournis un travail régulier tout en prenant une part active à la vie de l'établissement;
- Je respecte l'environnement;
- Je respecte le matériel, le mobilier et les locaux mis à disposition et je prends soin de mes affaires personnelles.

Sanctions en cas de non-respect :

- ⇒ L'élève reste sur les bancs pendant une ou plusieurs pauses;
- ⇒ L'élève écrit une réflexion sur son comportement, ou écrit une dictée à l'adulte, et fait signer aux parents;
- ⇒ L'élève a un entretien avec la RE;
- ⇒ Les parents et l'élève sont convoqués chez la RE avec l'enseignant titulaire.

ABSENCES, DEMANDE DE CONGE

En cas de maladie ou de retard, **avertir impérativement** l'école ou l'enseignant concerné **avant le début de la classe**. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

Pour les rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste), une demande écrite au moyen du formulaire ad-hoc doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

Pour les demandes de congé spécifique, une demande de congé doit être faite obligatoirement par écrit auprès du responsable d'établissement au moyen du formulaire ad hoc.

Ce congé doit correspondre à un impératif majeur ou être lié à un événement familial important. Sauf circonstances imprévisibles, la demande doit être adressée 3 semaines à l'avance au moins.

Les formulaires ad-hoc sont remis aux élèves en début d'année par l'enseignant. Ils sont aussi disponibles sur le site de l'école et des communes de Sâles et Vaulruz.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, les demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.

PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE NON ANNONCEE

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'absence non annoncée en classe d'un élève, la commission des écoles, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, a mis en place la procédure suivante :

- lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'est pas annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est
- si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant appelle l'administration communale qui entreprendra les démarches suivantes :
 - essayer d'appeler à nouveau les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis
 - si pas de réponse, parcourir attentivement le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile
 - sonner à la porte du domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi
 - si aucune réponse n'est obtenue, en accord avec l'enseignant concerné et le responsable d'établissement, appeler immédiatement la police au 117
- le responsable d'établissement avise la commission communale des écoles.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

MEDECINE SCOLAIRE

PLANNING durant les cycles	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire	X	X	X	X	X	X	X	X
Visite médicale		X					X	
Contrôle de la vue					X			
Information sexuelle, prévention		X				X		X
Brigade des mineurs							X	

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

POUX

Le dépliant *Les poux sont de retour*, vous explique **comment chercher** ce petit insecte parasite dans les cheveux et **comment agir** pour vous en débarrasser. Il est disponible sur le site des écoles.

TIQUES

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques ; leur présence passe en effet facilement inaperçue du fait que leur piqûre est le plus souvent indolore. **Que faire en cas de piqûre ?** Il faut enlever la tique le plus rapidement possible. A cet effet, saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, tirez progressivement sans mouvement de rotation ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité est donnée aux élèves de 2H, 6H et 8H par une formatrice du Planning Familial. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalablement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

CONTROLE MEDICAL

Avant l'entrée à l'école primaire, soit durant la 2H, les enfants doivent subir un examen médical auprès du médecin scolaire officiel, à savoir le Docteur M. Ransan (aux frais de la commune) ou d'un médecin du choix des parents (aux frais de ces derniers).

Le médecin remplira une carte de santé que l'élève présentera à son enseignant/e à son entrée à l'école primaire (3H). Les parents d'élèves en classe enfantine reçoivent un courrier à ce sujet au début de l'année scolaire, de la part du secrétariat des écoles.

Une visite médicale est organisée pour les élèves de 7H auprès du médecin scolaire officiel, à la charge de la commune. Dans le cas où des parents refusent cette visite, ils doivent faire suivre l'examen requis auprès d'un médecin de leur choix, à leurs frais.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant manque le bus, l'enseignant avisera les parents qui se chargeront d'effectuer le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables : le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe . A 11h45 ainsi qu'à 15h25, l'enseignant conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus. La commune refacturera les frais y relatifs aux parents.

Les élèves qui prennent exceptionnellement le bus peuvent en profiter pour autant qu'il y ait accord préalable du chauffeur de bus concerné. Il est impératif d'avertir le chauffeur car les bus sont déjà bien remplis et les élèves ne doivent pas voyager debout par sécurité.

Les horaires des bus scolaires :



1

Les Ponts	7h42	13h17	Ecole de Sâles	11h55	15h30
La Sionge	7h47	13h22	Ecole de Maules	12h00	15h35
Les Croisées	7h50	13h25	Ecole de Vulruz	12h05	15h40
Ecole de Rueyres	7h55	13h30	Les Ponts	12h10	15h45
Ecole Sâles	8h00	13h35	La Sionge	12h15	15h50
Ecole Maules	8h05	13h40	Les Croisées	12h18	15h53
Ecole Vulruz	8h10	13h45	Ecole de Rueyres	12h22	15h57

2

La Ferme	7h43	13h17	Ecole de Sâles *	11h55	15h30
Ecole de Romanens	7h48	13h22	Ecole de Vulruz	12h00	15h35
La Grotte	7h52	13h26	Ecole de Sâles	12h05	15h40
Ecole de Sâles	7h55	13h30	La Grotte	12h08	15h43
Ecole de Vulruz	8h00	13h35	Ecole de Romanens	12h12	15h47
Ecole de Sâles	8h05	13h40	La Ferme	12h17	15h52

* 1er départ uniquement élèves habitant Vulruz.

3

Ecole de Romanens *	7h47	13h23	Ecole de Sâles	11h55	15h30
Ecole de Maules + gym	7h55	13h30	Ecole de Maules + AES	12h00	15h35
Ecole de Sâles +AES	8h00	13h35	Ecole de Vulruz +AES	12h05	15h40
Ecole de Vulruz	8h05	13h40	Ecole de Maules	12h10	15h45
Ecole de Maules	8h10	13h45	Ecole de Romanens	12h15	15h50
			Ecole de Sâles	12h20	15h55

* uniquement les 3 élèves allant à l'école à Maules

Les élèves de 4H qui habitent Maules prennent le bus n° 3 le mardi matin et le jeudi matin pour aller à Vulruz à la gym. Les autres élèves prennent les mêmes bus que d'habitude et descendent à Vulruz au lieu de Maules. Les élèves habitant Vulruz attendent à l'école de Vulruz.

Les élèves de 5H qui habitent à Vulruz prennent le bus n° 2 le mardi matin pour aller au AC et à la gym à Sâles et le mardi à midi pour rentrer dîner. Les autres élèves prennent les mêmes bus que d'habitude et descendent à Sâles au lieu de Vulruz. Les élèves habitant à Sâles attendent à l'école de Sâles.

Les élèves de 6H qui habitent à Vulruz prennent le bus n° 2 le lundi matin pour aller au AC et à la gym à Sâles et le lundi à midi pour rentrer dîner. Les autres élèves prennent les mêmes bus que d'habitude et descendent à Sâles au lieu de Vulruz. Les élèves habitant à Sâles attendent à l'école de Sâles.

Les élèves de 5-6H qui habitent à Vulruz prennent le bus n° 2 le mardi matin pour aller au ACT à Sâles. Les autres élèves prennent les mêmes bus que d'habitude et descendent à Sâles au lieu de Vulruz. Les élèves habitant à Sâles attendent à l'école de Sâles.

Les élèves de 1H et 2H qui habitent à Sâles prennent le bus n° 2 à Sâles et descendent à Vulruz. Les élèves de 5H et 6H qui habitent à Sâles prennent le bus n° 3 à Sâles et descendent à Vulruz.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ÉLÈVE DANS LE BUS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

J'ai compris que le chauffeur du bus doit pouvoir concentrer toute son attention sur la route et ses dangers. J'ai compris que si mon comportement dans le bus n'est pas correct cela distrait le chauffeur et rend le trajet très dangereux pour moi et mes camarades.

En tenant compte de ceci, je dois :

- attacher ma ceinture de sécurité dès mon entrée dans le bus et la détacher seulement quand le bus est complètement arrêté
- rester assis correctement sur mon siège durant tout le trajet du bus
- respecter le chauffeur du bus et obéir à ses consignes
- respecter mes camarades
- parler doucement pendant le trajet du bus
- monter et descendre tranquillement du bus
- attendre que le bus soit à l'arrêt complet et que les portes du bus soient ouvertes, pour aller dans le bus

Si je ne respecte pas les points ci-dessus, je serai signalé à la Responsable d'établissement ainsi qu'à la commune. Un courrier d'avertissement sera alors adressé à mes parents.

Si, malgré cet avertissement, je continue à perturber les transports scolaires, le conseil communal pourra m'interdire de transport pour une durée de 5 jours.

Si, après cette première suspension, mon comportement pose à nouveau problème, je risque une nouvelle interdiction dont la durée sera fixée par le conseil communal.

Le Conseil communal de Sâles et Vulruz

SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.



A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeune, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis sur la route;
- Le port du casque est fortement recommandé;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

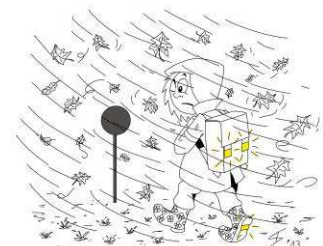
Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,....;
- Utilisez les places de stationnement prévues;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS A PROTEGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ + 41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

VEHICULES PRIVES, ACTIVITES SCOLAIRES

Transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre d'activités scolaires

Au cours de cette année scolaire, les enseignants solliciteront très certainement votre aide pour le transport de leurs élèves de l'école jusqu'aux pistes de ski, au musée, à la patinoire, ou autres destinations. Votre aide et votre collaboration seront extrêmement précieuses.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, votre assurance privée sera requise pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers ainsi que pour vos propres dommages, comme lors de tous transports personnels.

Nous vous invitons également à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) à savoir le respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation du véhicule), le port de la ceinture de sécurité et l'usage des rehausseurs aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du véhicule.

Merci d'être aussi nombreux à répondre favorablement aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations précitées.

Avant chaque départ, un formulaire ad-hoc vous sera soumis pour signature. Celui-ci est également disponible sur le site des communes de Sâles et Vaulruz.

PEDIBUS

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ? La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !



Informations : Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
www.pedibus.ch

SERVICES AUXILIAIRES DE LA GRUYERE



En quoi consiste notre Fondation ?

La fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère est reconnue et financée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ainsi que par les communes du district de la Gruyère. Elle offre deux prestations distinctes, à savoir les Classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires.

Qu'est-ce que les CENSG ?

Les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère accueillent les enfants et adolescents en âge de la scolarité obligatoire domiciliés dans le sud du canton et la région de Château-d'Oex, qui, en raison de leurs difficultés dans les apprentissages scolaires, ne peuvent suivre une classe régulière.

Procédure d'admission :

Selon la procédure en vigueur et en accord avec les parents, les enseignant/e/s des classes régulières, du Service éducatif itinérant (SEI) et du Service d'intégration (SI) signalent les enfants susceptibles d'être orientés vers une institution spécialisée.

Sur la base de rapports pédagogiques et thérapeutiques, l'inspecteur/-trice de l'enseignement spécialisé est compétent pour décider du changement d'orientation d'un élève.

Qu'est-ce que les SLPPG ?

Les thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère interviennent sur demande auprès des enfants des écoles du district de la Gruyère qui rencontrent des difficultés durant leur scolarité, de l'école enfantine à la 3ème année du cycle d'orientation.

Procédure d'admission - Ecole primaire (1H - 8H)

Le signalement d'une situation auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. Le contact préalable avec notre service par les parents ou/et l'enseignant ou/et le responsable d'établissement est obligatoire. Aucun signalement ne sera pris en considération sans cette démarche préalable.

Thérapeutes responsables du contact préalable (la prise de rendez-vous téléphonique se fait si possible par mail) : direction@censg.ch.

- Psychomotricité : secrétariat 079 296 51 86
- Logopédie : secrétariat 026 552 56 00
- Psychologie : secrétariat 026 552 56 00

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

<http://www.censg.ch/> (accueil du site) ou

<http://www.censg.ch/slppg/prestations-de-slppg> (accès direct à la page SLPPG avec procédure de signalement).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LA COURTE ECHELLE »

Reprise le jeudi 27 août 2020

L'Association la Courte Echelle propose un service d'accueil extrascolaire (AES) ouvert aux élèves qui fréquentent le cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. L'AES offre une prise en charge régulière ou irrégulière, en fonction des horaires de travail des parents ainsi que des dépannages « de dernière minute » dans la mesure des places disponibles. Les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié.

Pour toute demande, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au moyen du formulaire téléchargeable sur le site www.aes-lacourteechelle.ch (onglet « Documents ») après avoir pris connaissance du règlement de l'Association (même onglet). Une cotisation annuelle de « membre AES » de 60. -- est perçue par famille. Pour les dépannages, la marche à suivre est précisée sur notre site (onglet « Infos pratiques »). Les familles qui ne sont pas « membre AES » peuvent faire appel à l'AES pour un dépannage occasionnel.

L'AES fonctionne selon le calendrier scolaire et est ouvert tous les matins dès 7h00, pendant la pause de midi (sauf le mercredi), ainsi que durant les alternances (minimum d'élèves requis) et enfin après l'école, jusqu'à 18h00, voire 18h30. Le repas de midi et le goûter font partie des prestations. Le petit déjeuner doit être apporté par l'enfant. Pour la première fois, l'AES propose également une prise en charge durant les vacances scolaires (voir le site : onglet « Documents »).

L'accueil des élèves s'effectue désormais à Vaulruz, dans le bâtiment de la halle de gymnastique. Les animatrices accompagnent les élèves pour les trajets entre l'école de Vaulruz (arrêt de bus) et l'AES.

Les tarifs en vigueur, le règlement et bien d'autres informations sont disponibles sur notre site internet www.aes-lacourteechelle.ch.

En cas de sortie organisée par l'école, il est de la responsabilité des parents d'informer l'AES de l'absence de son ou de ses enfants le plus rapidement possible. **Sans information de la part des parents, l'accueil est facturé.**

Site internet : www.aes-lacourteechelle.ch

Contact pour d'éventuelles questions :
Brigitte Rouiller
N° mobile : 078 727 92 98



L'Association la Courte Echelle est gérée par un comité de parents bénévoles. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres ! (env. 1 comité toutes les 5 semaines, ambiance détendue...).

Contact : Sophie Cattin, 078 804 95 99

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles – www.aes-lacourteechelle.ch

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE



La bibliothèque scolaire Matulu vous propose plus de 3'000 livres à emprunter, et un programme d'animations pour petits et grands.

Heures d'ouverture :

Mardi	15h30 - 17h30
Jeudi	15h30 - 17h30
Samedi	10h00 - 11h30

Vacances scolaires	uniquement le samedi
Vacances d'été	fermé. Réouverture le jeudi de la rentrée.

La bibliothèque Matulu se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école de Sâles, au sous-sol.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle Menoud, 078 608 55 12

COURS DE LANGUES ET CULTURE D'ORIGINE—LCO

Qu'est-ce que l'enseignement LCO (Langue et Culture d'Origine) ?

Les cours en Langue et Culture d'Origine sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Les cours LCO sont organisés et financés par l'ambassade du pays d'origine ou par des organismes privés. Ils sont dispensés, en général, dans les locaux des écoles publiques par des enseignants LCO. Ils comprennent entre deux et quatre leçons hebdomadaires qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. En principe, ces cours sont proposés durant toute la scolarité obligatoire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

L'inscription aux cours LCO doit être faite par les parents. Pour ce faire, ils peuvent contacter directement le-la coordinateur-trice des cours LCO de la langue concernée ou s'adresser à l'enseignant-e régulier-ère de leur enfant.

Pour plus d'information, vous pouvez vous consulter la page internet www.fr.ch/osso/lco

BRIGADE DES MINEURS

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Contact

La Brigade des mineurs et les chargé-e-s de prévention sont à votre disposition durant les heures de bureau sous: T +41 26 304 17 19

MATERIEL SCOLAIRE

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire

LISTE DES EFFETS, EQUIPEMENTS PERSONNELS

Base légale : Art. 57 al. 2 RLS

Art. 57 Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

2 .les parents fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents.

Effets personnels de l'élève

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Plumier
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

- Tablier

Matériel particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

CONSEIL DES PARENTS

Nous vous transmettons la liste des membres du conseil des parents de Sâles-Vaulruz ainsi que l'adresse mail où vous avez la possibilité de faire part de vos remarques constructives :

Courriel : conseildesparents@sales.ch

Membres :

Présidente	Martine Bourqui	Parent
Secrétaire	Valérie Fragnière	Parent
Membres	Nadine Brodard	Parent
	Aline Buchs	Parent
	Colette Gendre	Parent
	David Guisolan	Parent
	1 représentant	Enseignant (selon un tournus)
	Maria-Elena Monney	Responsable d'établissement
	Jean-Pierre Valiante	Représentant de la Commune de Vaulruz
Caroline Favre	Représentante de la Commune de Sâles	

10 trucs faciles

coche ce que tu fais déjà...

je me couche tôt



pour arriver
en forme
à l'école



je m'habille seul



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



j'évite les écrans



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je pense
à mes affaires



je ne bois pas
de sodas le matin



je me débarbouille



je ne traîne pas
pour tout faire

